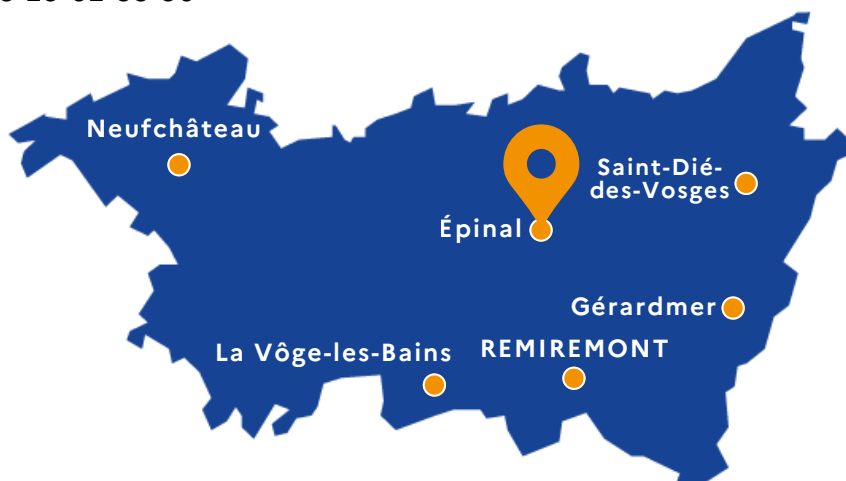


Siège de Remiremont
13 rue de l'Épinette
88200 Remiremont
03 29 62 53 56



 **Lieu de formation**

EREA Philippe Seguin
38 rue Louis Blériot
88000 Épinal
03 29 34 76 38

Contact

Audrey Paquis, Coordonnatrice
06 03 23 99 55
audrey.paquis@ac-nancy-metz.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



EN ALTERNANCE



Votre **AVENIR** commence ici !

 **CAP Propreté et Prévention
des Biocontaminations**



Le CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations

Le titulaire du CAP « Propreté et prévention des biocontaminations » est **un agent qualifié chargé de réaliser des opérations de nettoyage, de désinfection et de remise en état des locaux et des équipements dans différents environnements professionnels.** Il contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la prévention des risques sanitaires.

Il organise ses interventions, **met en œuvre des techniques d'entretien manuel**, mécanisé ou robotisé et utilise des produits et matériels adaptés aux différents contextes d'intervention.

Il applique également **les règles de santé et de sécurité au travail, participe à la démarche qualité de l'entreprise et adapte sa communication avec les usagers et les clients** afin de garantir des prestations efficaces et sécurisées.

Parcours de formation

Formation axée sur les compétences professionnelles

- Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état ;
- Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux ;
- Prévention-santé-environnement.

Formation générale

- Enseignements généraux ;
- E.P.S. ;
- Langue vivante.

Formation en alternance

Démarrage de la formation : Septembre N

Fin de la formation : Juin N+2

Plus d'infos sur l'apprentissage



La rémunération

Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

➤ QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES ?

- 6000 € lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques,
- 5000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat),
- Réduction générale de cotisation sociales patronales pour les rémunérations n'excédant pas 1.6 SMIC, d'un montant variable selon la rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise.

L'apprentissage permet de se former tout en étant en immersion dans le monde professionnel.

ET APRÈS LE CAP ?



Agent·e de propreté, agent·e d'entretien et de rénovation, agent·e qualifié·e en propreté hospitalière, agent·e qualifié·e en ultra propreté, agent·e machiniste...

➤ Poursuite possible vers...

Bac Pro hygiène propreté stérilisation (HPS).